

I G R E T E C



INTERCOMMUNALE POUR LA GESTION ET LA REALISATION D'ETUDES TECHNIQUES ET ECONOMIQUES

Aux personnes domiciliées sur le territoire des communes, province et CPAS associés à IGRETEC :

Madame,
Monsieur,

Conformément à l'article 1523-13 § 1er du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, la séance de l'assemblée générale est ouverte à toutes les personnes domiciliées sur le territoire d'une des communes, provinces ou C.P.A.S. associés.

L'Assemblée Générale d'IGRETEC se tiendra le 25 juin 2020 à 17 heures 30 à SOLEO, Boulevard Mayence, 1 à 6000 Charleroi.

Cette année, toutefois, la présence physique, tant des délégués des associés que du public n'est pas souhaitée en raison de la crise sanitaire exceptionnelle liée au COVID-19 que connaît aujourd'hui la Belgique et des mesures, actuelles et à venir, prises pour limiter la propagation du virus.

Aussi, conformément à l'Arrêté du Gouvernement wallon de pouvoirs spéciaux n°32 du 30 avril 2020 relatif à la tenue des réunions des organes des intercommunales, qui autorise exceptionnellement les procédures écrites, vous êtes conviés à poser toutes questions sur les points mis à l'ordre du jour de l'Assemblée à l'adresse mail suivante : katherine.chevalier@lgretec.com

Les questions et les réponses apportées seront déposées sur le site internet d'IGRETEC.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

S. BEGHIN
Président